

Communiqué de la commission des lois du Sénat

Le 16 octobre, **le Sénat a adopté** en séance publique, lors de l'examen du projet de loi "Engagement et proximité", **les mesures proposées par la commission des lois dans le cadre de son Plan d'action pour une plus grande sécurité des maires**, à l'issue de la grande consultation qu'elle a lancée en août dernier auprès de tous les maires de France. Ainsi :

- les conditions de **mutualisation**, au niveau intercommunal, **des agents de police municipale** sont assouplies : le président de la communauté de communes (EPCI) se voit confier un pouvoir d'initiative partagée avec les maires des communes membres (article 15 *sexies*) et les communes pourront mettre leurs agents de police à disposition de celui-ci (article 15 *quinquies*) ;
- le régime applicable aux **conventions de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État** est modifié, afin d'encourager une meilleure complémentarité et une coopération opérationnelle approfondie entre ces forces (article 15 *ter*) ;
- l'obligation d'**information des maires par le procureur de la République** est étendue aux suites judiciaires données aux infractions constatées, sur le territoire de sa commune, par ses agents de police municipale (article 15 *quater*) ;
- le **droit des élus communaux à obtenir une protection juridique est renforcé** (article 30) : le périmètre de l'assurance obligatoire pour couvrir les frais liés à cette protection est élargi aux adjoints et aux élus ayant reçu délégation ; la procédure d'octroi de la protection aux élus victimes d'agressions est simplifiée afin de garantir une assistance plus systématique et plus rapide.

Pour **Philippe Bas**, président de la commission des lois, "*les dispositions adoptées par le Sénat apporteront, avec les autres mesures proposées dans notre Plan d'action pour une plus grande sécurité des maires dont la mise en application relève désormais du Gouvernement, des **réponses concrètes et opérationnelles aux demandes d'une plus grande sécurité exprimées par les maires de France***".